

Arrêté N° MA-ART-2023-119

OBJET : Arrêté de circulation, travaux d'assainissement du lotissement Le Clos Fleuri, sous la RD n°213, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques , **vu** l'article R.644-2 du Code Pénal **Vu** le Code de la Route .

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **BERNASCONI** afin d'amorcer les travaux d'assainissement du lotissement Le Clos Fleuri, sous la RD n°213, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du 30 mai au 16 juin 2023 ;

ARRÊTE

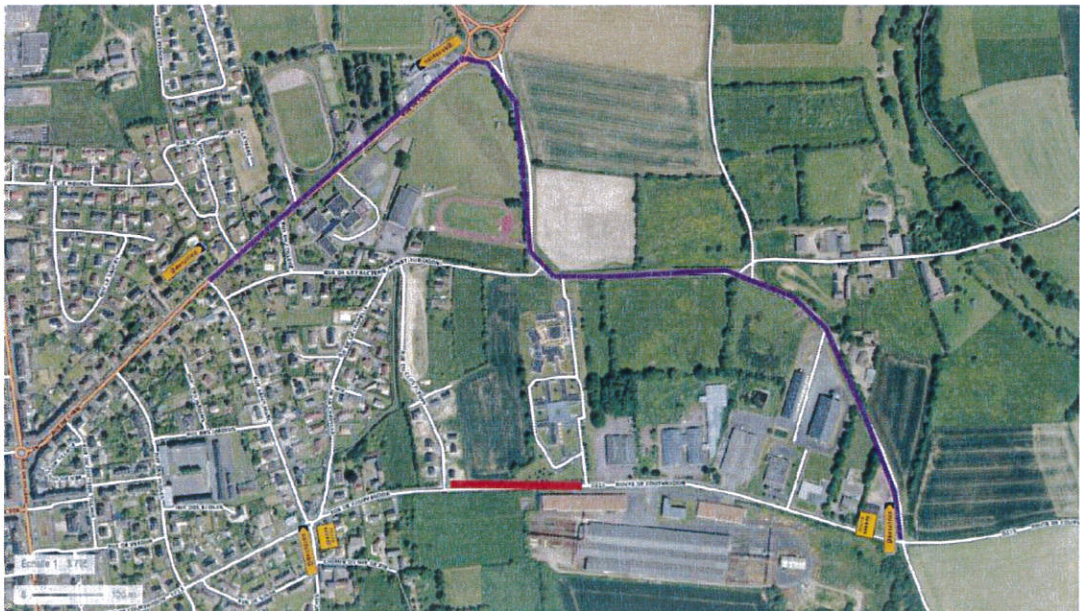
Article 1: Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise **BERNASCONI** est autorisée à empiéter sur la chaussée.

Article 2: La circulation sera modifiée.

- La rue de Courvaudon sera barrée à partir du rond point de la rue Saint Marc et Chemin des trois planches jusqu' à l'intersection de La Faucterie et de La pallière.

- Une déviation sera mise en place par la rue de Caen et la rue de la Faucterie.

LES MONTS D'AUNAY – PLAN DE DEVIATION – RD N°213



Article 3 : L'entreprise **BERNASCONI** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et de la sécurisation du site.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur de Directeur de l'ARD
- Monsieur VAL -Kéolis (BUS VERTS
- Le Responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le Responsable des Voyages de l'Odon,
- Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le Demandeur.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 26 mai 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and text around its perimeter, though the details are not clearly legible. The signature consists of several fluid, overlapping strokes.